



Ville de Draguignan

## DÉCISION MUNICIPALE N°2024-361

**OBJET : Demande de subvention auprès du Département pour le confortement d'une voie sur le chemin Font Clovisse à Draguignan.**

**Richard STRAMBIO**, Maire de la commune de Draguignan, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), conseiller régional de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22-26 ;

Vu les délibérations n° 2020-031 du 11 juin 2020, n° 2023-157 du 15 novembre 2023 et n°2024-13 du 21 février 2024, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité de solliciter une subvention pour le confortement d'une voie sur le chemin Font Clovisse de la commune de Draguignan.

### DÉCIDE

**Article 1** : De solliciter une aide financière comme suit :

Confortement d'une voie sur le chemin Font Clovisse	45 886,00 € HT	Autofinancement	9 177,20 € HT
		Département	36 708,80 € HT

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et, rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de TOULON, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait à Draguignan, le 18 JUIN 2024



Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan  
Président de DPVA  
Conseiller Régional Sud PACA